

BAREMES DES HONORAIRES TRANSACTION



COTE D'ARGENT IMMOBILIER

HABITATIONS*

MANDATS EXCLUSIFS

0 à 50 000 €	Forfait 5 000€ TTC
50 001 € à 100 000 €	9,00% TTC
100 001 € à 150 000 €	6,50% TTC
150 001 € à 200 000 €	5,00% TTC
Plus de 200 001 €	3,80% TTC
Résidences Services	12% TTC

MANDATS SIMPLES

0 à 50 000 €	Forfait 5 000€ TTC
50 001 € à 100 000 €	9,50% TTC
100 001 € à 150 000 €	7,00% TTC
150 001 € à 200 000 €	5,50% TTC
Plus de 200 001 €	4,30% TTC
Résidences Services	12% TTC

STATIONNEMENTS / ANNEXES*

MANDATS EXCLUSIFS

0 à 30 000 €	Forfait 3 000€ TTC
Plus de 30 001 €	10% TTC

MANDATS SIMPLES

0 à 30 000 €	Forfait 3 000€ TTC
Plus de 30 001 €	10% TTC

Valeur à partir du 02/04/2026. Honoraires de négociation, à la charge du Vendeur portant sur des immeubles à usage commercial ou d'habitation et sur les terrains à bâtir (TVA à 20% comprise).

Honoraires calculés sur le prix de vente.

Barème additionnel par tranches cumulatives.

EXEMPLE POUR UN MANDAT TRANQUILLITE/FIDELITE : pour un prix de vente de 140.000 €, le montant des honoraires se décompose comme suit :

0 à 50.000 € : forfait soit :	5.000 € TTC
50.001 à 100.000 € : 9 % soit :	4.500 € TTC
100.001 à 140.000 € : 6,5 % soit :	2.600 € TTC
MONTANT TOTAL DES HONORAIRES :	12.100 € TTC